

Formulaire d'inscription - Genève



ÉLÈVE

Prénom	<input type="text"/>	Nom	<input type="text"/>
Adresse complète	<input type="text"/>	Collège	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>	Année scolaire	<input type="text"/>

RESPONSABLE

Papa	<input type="checkbox"/>	Maman	<input type="checkbox"/>
Prénom	<input type="text"/>	Nom	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Email	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>		

FACTURATION

Comment souhaitez vous régler la cotisation ?

<input type="checkbox"/> Semestrielle (630CHF)	<input type="checkbox"/> Annuelle 1160 (rabais de 100CHF)
--	---

JOUR(S) D'INSCRIPTION

Quelle est votre plage horaire favorite (non contractuelle et selon disponibilités)

<input type="checkbox"/> Dimanche (10h00-12h00)	<input type="checkbox"/> Mercredi (17h00-19h00)
<input type="checkbox"/> Dimanche (12h00-14h00)	<input type="checkbox"/> Jeudi (17h00-19h00)
<input type="checkbox"/> Dimanche (14h00 16h00)	

Étiez-vous précédemment inscrit.e Oui Non



Merci de nous faire part de vos commentaires, suggestions, préférences

Je soussigné accepte le présent contrat

Date et lieu :

L'équipe de Jeunesse-school

Signature :

Conditions générales

1. **CONDITIONS** : Les présentes conditions générales sont applicables à tout(e) étudiant(e). Ce dernier les accepte, avec l'accord de ses parents (si mineur), du fait de son inscription à Jeunesse-school. D'éventuelles conditions particulières seront prises en compte moyennant un accord préalable et écrit.

2. **SÉANCE** : Une séance de jeunesse-school compte 2 heures d'accompagnement, étude, méthodologie et organisation du travail. Les séances ne peuvent pas être divisées.

3. **COTISATION** : La cotisation doit être payée dans les 15 jours qui suivent la date d'émission de la facture, sur le compte Jeunesse-school IBAN CH74 0076 7000 S554 6876 7, compte ouvert auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, Case postale 300 – 1001 Lausanne, avec en communication exclusivement « **Cotisation + le prénom et le nom de l'étudiant** » (par exemple : Cotisation Samuel Perrier) ; des mentions incorrectes ou incomplètes risquent de générer un envoi indu de facture.

3.a La cotisation à payer se compose d'un montant fixe. Les frais administratifs annuels, d'un montant de 50 CHF, valent pour l'année académique/scolaire en cours, jusque et y compris la période de l'été, pour l'ensemble des enfants d'une même famille (au sens strict : frères, sœurs).

3b. Les élèves déjà inscrits ne paient pas les frais administratifs pour l'année suivante.

4. **HORAIRE** : Nos cours se déroulent, sous réserve de spécificités liées à certains bureaux, le dimanche de 12h00 à 14h00 et de 15h00 à 17h00, le lundi de 17h00 à 19h00, le mardi de 17h00 à 19h00, le mercredi de 14h00 à 16h00 et de 16h00 à 18h00, ainsi que le jeudi de 16h15 à 18h15 ; en fonction des disponibilités. L'étudiant.e choisit un horaire dans les plages précitées. La ou les plages horaires hebdomadaires fixées ne sont pas déplaçables, sauf accord du Responsable.

5. **ABSENCE ET JOKER** : le centre de soutien scolaire ne peut pas être tenu responsable des cours manqués par l'élève. Il est de la responsabilité des parents de veiller à ce que leur enfant suive régulièrement les cours.

5a. Absences pour raisons de santé ou graves problèmes : Si l'élève est absent pour des raisons de maladie ou de problèmes graves, il peut demander à obtenir un joker pour rattraper le cours manqué. Toutefois, l'obtention des jokers est soumise à l'approbation des responsables du centre.

5b. Nombre de jokers : il y a un maximum de deux jokers par année et par enfant. Les jokers ne sont pas un droit, mais une mesure exceptionnelle.

5c. Validité des jokers : les jokers sont valables uniquement pour les cours manqués pour des raisons de santé ou de problèmes graves. Ils ne peuvent pas être utilisés pour les absences injustifiées ou pour les cours manqués pour d'autres raisons.

5d. Procédure pour demander un joker : les parents doivent contacter le centre de soutien scolaire pour demander un joker. Ils doivent fournir une justification pour l'absence de leur enfant et soumettre leur demande pour approbation.

5e. Remboursement des cours manqués : le centre de soutien scolaire ne rembourse pas les cours manqués par l'élève.

5f. Contrôle des présences : Nous ne contrôlons pas les présences des élèves sauf demande spéciale des parents/responsables/foyer.

6. **MODIFICATION** : Le centre de soutien scolaire se réserve le droit de modifier les conditions générales à tout moment. Les parents seront informés des modifications par écrit et devront les accepter pour continuer à bénéficier des services du centre.

7. **VOL** : Jeunesse-school n'est pas responsable des objets volés ou perdus. Vous êtes donc priés de garder vos objets de valeurs à la maison.

8. **ASSURANCE** : Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. L'élève doit bénéficier d'une assurance maladie et accident. Tout dommage matériel occasionné par l'élève sera couvert par son assurance responsabilité civile ou celle de son responsable légal.

9. **COMPORTEMENT** : Les élèves doivent respecter les règles du centre de soutien scolaire et adopter un comportement approprié pendant les cours. Les élèves qui ne respectent pas les règles peuvent être exclus du centre.

10. **COURRIEL** : Pour des raisons environnementales, économiques et de facilité, Jeunesse-school privilégie l'envoi des factures exclusivement par courriel.

11. **DÉSACCORD** : En cas de désaccord, les parties tenteront de concilier leurs points de vue à la lumière des présentes conditions générales ; si le désaccord persiste, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Lausanne seront seuls compétents.

12. **DROIT À L'IMAGE** : Dès que votre inscription est validée, vous accepterez que l'image de l'étudiant.e puisse être utilisée à des fins publicitaires ; sur notre site internet et nos réseaux sociaux. Si toutefois, vous ne le souhaitez pas, merci de tracer cette ligne avant de signer ce présent contrat. Vous pouvez en tout temps demander par écrit à notre adresse email info@jeunesse-school.ch de retirer les images/vidéos de l'étudiant.e.

13. **EXEMPLAIRE** : L'étudiant.e et ses parents déclarent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales, dont ils reçoivent un exemplaire.

Fait à, le

Signature(s).....